



# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2015

*En attente d'approbation lors de la prochaine séance*

L'an deux mil quinze, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire.

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2015*

**Présents** : Mme CASSARD, Mme JAUBERT, M. DELAIGUES, M. BAYARD, M. AFFOUARD, Mme LECOMTE, Mme JENNEAU, Mme HENRY, Mme CAPLAN, Mme SORNIN, M. BURNAND, Mme MAILLET, M. RUEGGER, M. GUERRERO MATEOS.

**Excusés** : M. BEDIN procuration à M. BAYARD  
Mme LECOMTE procuration à Mme SORNIN  
Mme MAILLET procuration à M. RUEGGER

**Secrétaire de séance** : Mme HENRY

*Séance ouverte à 18h40*

Lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2015.

**Vote** : unanimité

### 1. Approbation du Compte de Gestion du Budget Communal

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : unanimité

### 2. Approbation du Compte de Gestion du Budget Service des Eaux

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Mairie  
18330 Neuvy-sur-  
Barangeon  
Tél. : 02.48.52.95.20  
Fax : 02.48.52.95.21  
mel : mairie-neuvy-sur-  
barangeon@wanadoo.fr

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : unanimité

### **3. Approbation du Compte de Gestion du Budget Assainissement**

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : unanimité

### **4. Approbation du Compte de Gestion du Budget Logements Sociaux**

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : unanimité

### **5. Approbation du Compte de Gestion du Budget Cimetière**

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : unanimité

### **6. Approbation du Compte de Gestion du Budget Lotissement n° 1**

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : unanimité

## 7. Approbation du Compte de Gestion du Budget Lotissement n°2

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : unanimité

## 8. Adoption du Compte Administratif 2014 : Budget Communal

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif 2014 du budget principal,

Considérant que Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Ghislaine JENNEAU, Adjointe, pour le vote du compte administratif,

Sur proposition de Mme Ghislaine JENNEAU,

Après en avoir délibéré, PREND ACTE des résultats de l'exercice 2014 qui ressortent ainsi qu'il suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Report année N-1	-21 170.87	-275 313.99
Recettes	1 105 126.50	220 144.03
Dépenses	- 1 002 731.16	- 163 077.68
Résultat de l'exercice excédent	102 395.34	57 066.35
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>81 224.47</b>	<b>-218 247.64</b>
Restes à réaliser 2014		
Recettes		0
Dépenses		-11 635.65
Solde négatif RAR		- 11 635.35
<b>Report à nouveau Fonctionnement R 002</b>		
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé : R 1068</b>		<b>69 588.82</b>
<b>Report à nouveau Investissement D 001</b>		<b>-218 247.64</b>

DECIDE d'approuver le Compte Administratif 2014 tel qu'il est présenté et d'affecter les résultats.

Vote : unanimité

## 9. Approbation du Compte Administratif 2014 – Budget Service des Eaux

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif 2014,

Considérant que Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Ghislaine JENNEAU, Adjointe, pour le vote du compte administratif,

Sur proposition de Mme Ghislaine JENNEAU,

Après en avoir délibéré, PREND ACTE des résultats de l'exercice 2014 qui ressortent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	fonctionnement	Investissement
Report année N-1	49 670.34	-33 346.23
Recettes	59 625.36	19 726.16
Dépenses	-81 915.82	-5 434.06
Résultat de l'exercice	-22 290.46	14 292.10
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>27 379.88</b>	<b>-19 054.13</b>
Restes à réaliser 2014		
Recettes		0
Dépenses		-6 050.90
Solde négatif RAR		- 6050.90
<b>Report à nouveau Fonctionnement R 002</b>	<b>2274.85</b>	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé : R 1068</b>	<b>19 054.13</b>	
<b>Report à nouveau Investissement D 001</b>		<b>-19 054.13</b>

DECIDE d'approuver le Compte Administratif 2014 tel qu'il est présenté.

Vote : unanimité

## 10. Approbation du Compte Administratif 2014 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif 2014,

Considérant que Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Ghislaine JENNEAU, Adjointe, pour le vote du compte administratif,

Sur proposition de Mme Ghislaine JENNEAU,

Après en avoir délibéré, PREND ACTE des résultats de l'exercice 2014 qui ressortent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	fonctionnement	Investissement
Report année N-1	137 836.37	120 935.43
Recettes	76 695.34	44 909.09
Dépenses	-99 498.77	-33 671.15
Résultat de l'exercice	-22 803.43	11 237.94
<b>Résultat de clôture : Excédent</b>	<b>115 032.94</b>	<b>132 173.37</b>
Restes à réaliser 2014		
Recettes		0
Dépenses		0
Solde RAR		0
<b>Report à nouveau Fonctionnement R 002</b>	<b>115 032.94</b>	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé : R 1068</b>		0.00
<b>Report à nouveau Investissement R 001</b>		<b>132 173.37</b>

DECIDE d'approuver le Compte Administratif 2014 tel qu'il est présenté.

Vote : unanimité

## 11. Approbation du Compte Administratif 2014 – Budget Logements Sociaux

Le Conseil Municipal,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU le Compte Administratif 2014,  
 Considérant que Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Ghislaine JENNEAU, Adjointe, pour le vote du compte administratif,

Sur proposition de Mme Ghislaine JENNEAU,

Après en avoir délibéré, PREND ACTE des résultats de l'exercice 2014 qui ressortent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	fonctionnement	Investissement
Report année N-1	44 151.92	109 104.58
Recettes	4 711.12	4 750.00
Dépenses	-2 912.00	- 2815.99
Résultat de l'exercice excédent	1 799.12	1 934.01
<b>Résultat de clôture : Excédent</b>	<b>45 951.04</b>	<b>111 038.59</b>
Restes à réaliser 2014		
Recettes		0
Dépenses		0
Solde RAR		0
<b>Report à nouveau Fonctionnement R 002</b>	<b>45 951.04</b>	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé : R 1068</b>		0
<b>Report à nouveau Investissement R 001</b>		<b>111 038.59</b>

DECIDE d'approuver le Compte Administratif 2014 tel qu'il est présenté.

Vote : unanimité

## 12. Approbation du Compte Administratif 2014 – Budget Cimetière

Le Conseil Municipal,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU le Compte Administratif 2014,  
 Considérant que Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Ghislaine JENNEAU, Adjointe, pour le vote du compte administratif,

Sur proposition de Mme Ghislaine JENNEAU,

Après en avoir délibéré, PREND ACTE des résultats de l'exercice 2014 qui ressortent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	Fonctionnement	Investissement
Report année N-1	-15 709.99	78 863.05
Recettes	24 750.00	15 632.00
Dépenses	-21 712.29	-120 948.05
Résultat de l'exercice	3 037.71	- 105 316.05
<b>Résultat de clôture : Déficit</b>	<b>-12 672.28</b>	<b>- 26 453.00</b>
Restes à réaliser 2014		
Recettes		0
Dépenses		0
Solde RAR		0
<b>Report à nouveau Fonctionnement D 002</b>	<b>- 12 672.28</b>	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé : R 1068</b>		0
<b>Report à nouveau Investissement D 001</b>		<b>-26 453.00</b>

DECIDE d'approuver le Compte Administratif 2014 tel qu'il est présenté.

Vote : unanimité

### 13. Approbation du Compte Administratif 2014 – Budget Lotissement n°1

Le Conseil Municipal,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Compte Administratif 2014,  
Considérant que Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Ghislaine JENNEAU, Adjointe, pour le vote du compte administratif,

Sur proposition de Mme Ghislaine JENNEAU,

Après en avoir délibéré, PREND ACTE des résultats de l'exercice 2014 qui ressortent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	Fonctionnement	Investissement
Report année N-1	0.00	-73 859.90
Recettes	73 859.90	73 859.90
Dépenses	-73 859.90	-73 859.90
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0.00</b>	<b>-73 859.90</b>
Restes à réaliser 2014		
Recettes		0.00
Dépenses		0.00
Solde RAR		0.00
<b>Report à nouveau Fonctionnement R 002</b>	<b>0.00</b>	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé : R 1068</b>		
<b>Report à nouveau Investissement D 001</b>		<b>- 73 859.90</b>

DECIDE d'approuver le Compte Administratif 2014 tel qu'il est présenté.

Vote : unanimité

### 14. Approbation du Compte Administratif 2014 – Budget Lotissement n°2

Le Conseil Municipal,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Compte Administratif 2014,  
Considérant que Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Ghislaine JENNEAU, Adjointe, pour le vote du compte administratif,

Sur proposition de Mme Ghislaine JENNEAU,

Après en avoir délibéré, PREND ACTE des résultats de l'exercice 2014 qui ressortent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	Fonctionnement	Investissement
Report année N-1	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00
Dépenses	0.00	0.00
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
<b>Résultat de clôture : Excédent</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Restes à réaliser 2014		
Recettes		
Dépenses		
Solde RAR		
<b>Report à nouveau Fonctionnement R 002</b>	<b>0.00</b>	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé : R 1068</b>		
<b>Report à nouveau Investissement R 001</b>		<b>0.00</b>

DECIDE d'approuver le Compte Administratif 2014 tel qu'il est présenté.

Vote : unanimité

## 15. Budget Communal – Affectation des Résultats du CA 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2014 comme suit :

Excédent de clôture de fonctionnement :	81 224.47
Déficit de clôture d'investissement :	- 218 247.64
Etat des restes à réaliser : - Dépenses	- 11 635.65
- Recettes	0.00
Besoin de financement :	- 11 635.65
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé : R 1068</b>	<b>69 588.82</b>
<b>Report à nouveau en fonctionnement : R 002</b>	<b>0.00</b>

Vote : unanimité

## 16. Budget Service des Eaux – Affectation des Résultats du CA 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2014 comme suit :

Excédent de clôture de fonctionnement :	27 379.88
Déficit de clôture d'investissement :	- 19 054.13
Etat des restes à réaliser : - Dépenses	- 6 050.90
- Recettes	0.00
Besoin de financement :	<b>6 050.90</b>
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé : R 1068</b>	<b>19 054.13</b>
<b>Report à nouveau section d'investissement : D 001</b>	<b>-19 054.13</b>
<b>Report à nouveau en fonctionnement : R 002</b>	<b>2 274.85</b>

Vote : unanimité

## 17. Budget Service Assainissement – Affectation des Résultats du CA 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2014 comme suit :

Excédent de clôture de fonctionnement :	115 032.94
Excédent de clôture d'investissement :	132 173.37
Etat des restes à réaliser : - Dépenses	0.00
- Recettes	0.00
Besoin de financement :	0.00
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé : R 1068</b>	<b>0.00</b>
<b>Report à nouveau section d'investissement : D 001</b>	<b>132 173.37</b>
<b>Report à nouveau en fonctionnement : R 002</b>	<b>115 032.94</b>

Vote : unanimité

## 18. Budget logements sociaux – Affectation des Résultats du CA 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2014 comme suit :

Excédent de clôture de fonctionnement :	45 951.04
Excédent de clôture d'investissement :	111 038.79
Etat des restes à réaliser : - Dépenses	0.00
- Recettes	0.00
Besoin de financement :	<b>0.00</b>
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé : R 1068</b>	<b>0.00</b>
<b>Report à nouveau section d'investissement : R 001</b>	<b>111 038.79</b>
<b>Report à nouveau en fonctionnement : R 002</b>	<b>45 951.04</b>

Vote : unanimité



## 19. Budget Cimetière – Affectation des Résultats du CA 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2014 comme suit :

Déficit de clôture de fonctionnement :	- 12 672.28
Déficit de clôture d'investissement :	- 26 453.00
Etat des restes à réaliser : - Dépenses	0.00
- Recettes	0.00
Besoin de financement :	<b>0.00</b>
<b>Déficit de fonctionnement capitalisé : R 1068</b>	<b>0.00</b>
<b>Report à nouveau section d'investissement : D 001</b>	<b>-26 453.00</b>
<b>Report à nouveau en fonctionnement : D 002</b>	<b>-12 672.28</b>

Vote : unanimité

## 20. Budget lotissement n°1 – Affectation des Résultats du CA 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2014 comme suit :

Excédent de clôture de fonctionnement :	0.00
Déficit de clôture d'investissement :	- 73 859.90
Etat des restes à réaliser : - Dépenses	0.00
- Recettes	0.00
Besoin de financement :	<b>0.00</b>
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé : R 1068</b>	<b>0.00</b>
<b>Report à nouveau section d'investissement : D 001</b>	<b>-73 859.90</b>
<b>Report à nouveau en fonctionnement : R 002</b>	<b>0.00</b>

Vote : unanimité

## 21. Budget lotissement n°2 – Affectation des Résultats du CA 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2014 comme suit :

Excédent de clôture de fonctionnement :	0.00
Excédent de clôture d'investissement :	0.00
Etat des restes à réaliser : - Dépenses	0.00
- Recettes	0.00
Besoin de financement :	0.00
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé : R 1068</b>	<b>0.00</b>
<b>Report à nouveau section d'investissement : R 001</b>	<b>0.00</b>
<b>Report à nouveau en fonctionnement : R 002</b>	<b>0.00</b>

Vote : unanimité

## 22. Vote des 4 taxes

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 2.5 % du taux des 4 taxes comme suit :

		Propositions 2015			<i>Voté</i>
	Ancien Taux	1.5%	+ 2%	+ 2.5%	+ <b>2.5%</b>
Taxe Habitation	18.93	19.21	19.31	19.40	<b>19.40</b>
Taxe Foncière Bâti	10.60	10.76	10.81	10.86	<b>10.86</b>
Taxe Foncière Non Bâti	29.72	30.16	30.31	30.46	<b>30.46</b>
Taxe Professionnelle	19.84	20.14	20.24	20.33	<b>20.33</b>

Vote : Pour : 8 Contre : 6 Abstention : 1

## 23. Vote du BP 2015 – Budget Communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Investissement : **582 876.30**

Section de Fonctionnement : **1 023 513.97**

Vote : unanimité

## 24. Vote du BP 2015 – Budget Service des Eaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Investissement : **148 331.97**

Section de Fonctionnement : **78 498.56**

Vote : unanimité

## 25. Vote du BP 2015 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Investissement : **177 143.96**

Section de Fonctionnement : **192 014.36**

Vote : unanimité

## 26. Vote du BP 2015 – Budget Lotissement n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Investissement : **147 719.80**

Section de Fonctionnement : **89 161.90**

Vote : unanimité

## **27. Vote du BP 2015 – Budget Lotissement n°2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Investissement : **400 000.00**

Section de Fonctionnement : **400 000.00**

Vote : unanimité

## **28. Vote du BP 2015 – Budget Saison Culturelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : **59 600.00**

Vote : Contre : 3 Abstention : 1 Pour : 11

## **29. Lancement de l'étude thermique des bâtiments publics**

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat – Région, la Région Centre et l'ADEME ont mis en place plusieurs mécanismes d'aides à la maîtrise de la demande d'énergie.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, il est nécessaire de faire réaliser par un bureau d'études un Conseil en Orientation Energétique du Patrimoine (COEP).

Cette étude permet d'analyser la situation énergétique de la commune tant au niveau de son patrimoine bâti que de sa flotte de véhicule. Le COEP présente les actions pouvant être réalisées et les hiérarchisées.

Cette première étape permet de cibler un ou plusieurs bâtiments qui pourront, par la suite faire l'objet d'actions de rénovation. Elle est indispensable pour obtenir les aides financières régionales sur la mise en place d'isolation, le changement de menuiseries...

Il est proposé au conseil municipal :

↳ d'autoriser le maire à lancer une consultation afin de choisir un bureau d'études pour effectuer le COEP (Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine).

↳ les caractéristiques du marché sont les suivantes :

- marché de prestations intellectuelles
- procédure adaptée article 28 du code des marchés publics
- prix fixe et forfaitaire
- durée de 12 mois et, en tout état de cause, jusqu'au rendu de l'étude

↳ d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 60 % du montant de l'étude et d'effectuer toutes les démarches ultérieures s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette procédure

Vote : unanimité

*La séance est levée à 21h00*